

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---------------|----|
| Membres : | 17 |
| En exercice : | 17 |
| Présents | 12 |
| Procuration | 03 |
| Absents | 02 |
| Pour : | 15 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an deux mil dix-huit le dix neuf janvier à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/01/2018.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, PEYSSON Christie, M. CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément.

Excusés : M. VUILLEROD René donne procuration à M. BERGER Charles, M. JACOB Quentin donne procuration à m. JACQUET Yves, Mme RAPAUT Christine donne procuration à M. RIERA Michel Charles.

Absente : Mme MARCHANT Nathalie, M. BERNEL Denis.

Mme PEYSSON Christie a été élu Secrétaire de Séance.

Objet : Signature par le Maire d'un certificat d'économie d'énergie pour la rénovation de la salle des fêtes d'Arbignieu.

Le maire informe le conseil municipal que le programme de restructuration de la salle des fêtes de la commune déléguée d'ARBIGNIEU peut bénéficier de la contribution d'énergéticiens obligés au titre de la réglementation sur les certificats d'économie d'énergie (CEE), concrétisée par la signature à intervenir d'une convention entre la société VOS TRAVAUX ECO et la commune d'ARBOYS EN BUGEY cette contribution calculée par Agence départementale d'ingénierie de l'Ain s'élèvera à 5978 € TTC.

Cet accord prévoit que ces énergéticiens contributeurs assurent, en tant qu'« obligés d'Etat » la collecte des pièces nécessaires à la valorisation des CEE au niveau de la commune d'ARBOYS EN BUGEY.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'achat des équivalents CUMAC inférieurs à 20 GWh EUCUMAC entre la société VOS TRAVAUX ECO et la commune d'ARBOYS EN BUGEY pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'énergie, autorise l'obligé d'Etat à estimer le gain potentiel et à négocier le tarif de rachat, contractualise le montant de rachat ECUMAC, demande le paiement des CEE à l'obligé, et autorise le maire à signer ladite convention.

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

Dit que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
BERGER Charles.

Accusé de réception en préfecture
001-200053668-20180119-D2018-01-01-DE
Date de télétransmission : 29/01/2018
Date de réception préfecture : 29/01/2018